

## CONCOURS DE GARDIEN DE POLICE MUNICIPALE

### SESSION 2007

**RÉPONSE, À PARTIR D'UN TEXTE REMIS AUX CANDIDATS,  
à des questions sur la compréhension de ce texte et l'explication d'une ou plusieurs  
expressions figurant dans ce texte**

**Durée : 1h00**

**Coefficient : 2**

### **Le gouvernement lance le permis de conduire « à 1 euro par jour »**

#### **Un prêt à taux zéro accordé aux 16-25 ans**

Huit mois après avoir été annoncé par Jean-Pierre Raffarin, alors premier ministre, le « permis à 1 euro par jour » entre en vigueur, lundi 3 octobre. Ce nouveau dispositif, destiné à faciliter le financement du permis de conduire pour les jeunes âgés de 16 à 25 ans, poursuit plusieurs objectifs : améliorer la formation d'une tranche d'âge particulièrement touchée par l'insécurité routière, puisque le nombre de tués dans un accident de la circulation a augmenté en 2004 chez les 18-24 ans alors que la tendance générale est à la baisse ; favoriser l'insertion professionnelle des jeunes qui, dans bien des cas, ont besoin du permis pour décrocher un contrat de travail ; diminuer le nombre de personnes qui conduisent un véhicule sans être titulaires du permis...

L'initiative gouvernementale reprend certaines des recommandations de Jean-Michel Bertrand, député (UMP) de l'Ain, formulées dans un rapport fin janvier. Elle se présente sous la forme d'un prêt bancaire accordé à des jeunes de 16 à 25 ans, quel que soit leur niveau de ressources. L'Etat prend en charge les intérêts de l'emprunt.

Les auto-écoles qui s'inscrivent dans ce dispositif devront évaluer les candidats au permis afin de déterminer leurs « capacités psychomotrices » et de fixer le nombre d'heures de cours dont ils ont besoin, explique M. Bertrand. Trois montants d'emprunts devraient être proposés en fonction de la durée de formation retenue : 800, 1 000 et 1 200 euros. La somme sera intégralement versée à l'auto-école - à condition qu'elle soit agréée « permis à 1 euro par jour ». Le prêt sera remboursé par l'élève, moyennant un prélèvement mensuel de 30 euros. S'il n'a pas consommé la totalité de son crédit d'heures d'enseignement, l'auto-école sera tenue de lui rembourser la différence.

Enfin, un fonds de garantie sera mis en place pour couvrir les éventuelles « défaillances » d'auto-écoles et sécuriser les banques.

#### **700 000 CANDIDATS PAR AN**

Le dispositif est ouvert aux quelque 700 000 personnes de 16 à 25 ans qui passent, chaque année, le permis. Mais l'attribution du prêt reste à la discrétion des établissements financiers parties prenantes de l'opération. En cas de refus, qui ne devrait concerner que « 5 % » des élèves, des réponses « alternatives » seront offertes, d'après M. Bertrand.

Plusieurs pistes devraient être explorées : aides financières des collectivités territoriales ou des missions locales pour l'emploi, orientation vers une auto-école « à statut associatif et spécialisée dans l'insertion des publics en difficulté... », détaille le parlementaire. Une aide financière de 200 euros devrait également être attribuée aux jeunes qui sont en apprentissage ou qui ont signé un contrat d'insertion dans la vie sociale (Civis).

Selon le cabinet de M. Perben, les établissements financiers, les réseaux d'auto-école et les organisations professionnelles ont commencé à signer des « conventions de partenariat » qui mettent en musique le « permis à 1 euro par jour ». Une procédure similaire a été engagée au niveau local entre les services déconcentrés de l'Etat et les écoles de conduite. Les premiers prêts devraient pouvoir être accordés ces jours-ci, affirme M. Bertrand.

Bertrand Bissuel

Le Monde

04/10/2005

**Les questions sont à traiter dans l'ordre du sujet.**

**A. Explication et vocabulaire (10 points)**

**1 - Expliquez, dans le contexte, chacune des expressions suivantes :**

« l'insertion professionnelle des jeunes » (ligne 7) (1,5 point)

« capacités psychomotrices » (ligne 15) (1,5 point)

« l'attribution du prêt reste à la discrétion des établissements financiers » (lignes 27 et 28) (1,5 point)

« des conventions (...) qui mettent en musique "le permis à 1 euro par jour" » (lignes 36 et 37) (1,5 point)

**2 - Donnez un synonyme pour chacun des mots ou expressions suivants :**

« objectifs » (ligne 4) (0,5 point)

« recommandations » (ligne 10) (0,5 point)

« dispositif » (ligne 14) (0,5 point)

« défaillances » (ligne 22) (0,5 point)

**3 – Parmi les mots suivants, quels sont ceux qui n'ont aucun rapport avec chacun des mots entre guillemets ?**

« orientation » (ligne 31) : prestation - direction - ostentation - tendance (1 point)

« insertion » (ligne 32) : insinuation - inspection - introduction - implantation (1 point)

**B. Compréhension (10 points)**

**Dans vos réponses, vous veillerez à rendre compte des idées du texte sans en recopier les phrases.**

**1 -** Quels sont les objectifs du permis de conduire à 1 euro par jour ? (2 points)

**2 -** Décrivez le dispositif de financement du permis de conduire entré en vigueur le 3 octobre 2005. (5 points)

**3 -** En vous inspirant de vos propres réflexions, hormis le permis de conduire, quels sont les autres moyens d'intégration sociale pour les jeunes de 16-25 ans ? (3 points)

**Ce sujet comporte 2 pages**

**A LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET**

**- Vous ne devez faire apparaître aucun signe distinctif dans votre copie, ni votre nom, ni signature ou paraphe.**

**- Aucune référence (nom de collectivité, nom de personne, ...) autre que celle figurant le cas échéant dans le dossier ne doit apparaître dans votre copie.**

**- Seul l'usage d'un stylo noir ou bleu est autorisé (bille, plume ou feutre). L'utilisation d'une autre couleur, pour écrire ou souligner, sera considérée comme un signe distinctif, de même que l'utilisation d'un surligneur.**

**Le non-respect des règles ci-dessus peut entraîner l'annulation de la copie par le jury.**

**Les feuilles de brouillon ne seront en aucun cas prises en compte.**